

LA MARCHÉ VERS LE DEVELOPPEMENT

Allons plus loin ensemble.

PROJET DE SOCIETE DE
DENIS SASSOU-N'GUESSO
POUR LE CONGO DE 2016 A 2021



Projet de Société
pour le Congo de 2016 à 2021

La marche vers le développement.

AVANT-PROPOS

Ma profession de foi politique, qui n'a jamais varié depuis que j'assume des responsabilités d'Etat, est : contribuer, sans économiser le moindre effort, à amener mon pays le plus loin possible sur le chemin du développement. J'y consacre l'essentiel de ma vie. Je n'imagine pas le Congo autrement que comme un pays développé.

J'ai appris à connaître un par un tous les obstacles dressés sur le long chemin qui conduit au développement. J'ai également pris la bonne mesure des efforts qui restent à faire pour lever les derniers obstacles qui nous séparent du développement. Je suis à l'œuvre et réalise du travail que chacun peut apprécier.

Depuis plus d'un an, la conjoncture internationale est à la déprime. A la baisse drastique des cours du pétrole brut s'ajoutent des signes inquiétants d'essoufflement de l'économie mondiale. Certains analystes en sont à pronostiquer la venue prochaine de la crise financière et économique internationale.

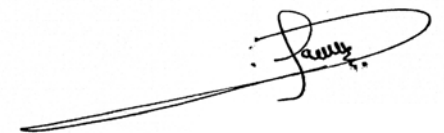
Le Congo, pays producteur de pétrole, subit durement le violent choc financier occasionné par l'effondrement du cours du baril de pétrole. Il résiste. Il résiste bien, sans doute parce qu'il est dirigé avec aplomb.

Par ces temps difficiles, il n'y a pas de place ni pour l'amateurisme, ni pour l'apprentissage, ni pour la revanche. Ne méritent l'attention et l'intérêt que le travail acharné et ses résultats au profit du peuple.

J'ai de l'énergie et du temps à donner sans compter à mon peuple et à mon pays.

C'est en homme de conviction et d'expérience que je vous propose de continuer tous de faire avancer le Congo sur la route du développement.

Allons plus loin ensemble.



Denis Sassou-N'Guesso

INTRODUCTION

Sous le règne de la paix, de l'unité, de la sécurité et de la stabilité, l'œuvre du développement de notre pays doit se poursuivre avec hardiesse.

Mettre tout en œuvre afin que le Congo aille le plus loin possible dans sa marche vers le développement, telle est notre ambition.

Les propositions d'actions faites dans le présent document-programme visent toutes à répondre à la question suivante : quelles sont les meilleures solutions susceptibles d'ouvrir les portes du développement à notre pays ?

Dans le cadre du « Chemin d'avenir », projet de société que nous avons porté en 2009 et mis en œuvre jusqu'à présent, des réponses ont été apportées à cette question. Elles consistaient en la modernisation et en l'industrialisation de notre pays.

Par la modernisation du pays, il faut entendre :

- promouvoir les valeurs favorables au développement ;
- moderniser l'éducation nationale ;
- moderniser l'administration publique ;
- moderniser la justice ;
- moderniser la force publique ;
- moderniser la vie politique nationale ;
- moderniser les autres fondamentaux de la vie en société ;
- moderniser la gouvernance économique publique ;
- moderniser les infrastructures de base ;
- moderniser l'outil diplomatique national.

L'industrialisation du pays consiste à :

- consolider, diversifier et augmenter les capacités des industries existantes ;
- industrialiser le pays par l'agriculture ;
- industrialiser le pays par la transformation locale des ressources naturelles ;

- industrialiser le pays par la production locale des biens manufacturés ;
- industrialiser le pays par la structuration de l'offre locale du tourisme ;
- industrialiser le pays par les services ;
- créer des zones économiques spéciales ;
- créer les conditions de l'émergence d'une industrie lourde.

Sept ans n'ont pas été suffisants pour l'opérationnalisation intégrale de chacune de ces solutions. D'où la nécessité de poursuivre la modernisation et l'industrialisation du pays.

En vue d'une marche accélérée vers le développement, les priorités de l'action, pour la période 2016-2021, sont réorganisées et réparties désormais dans les six axes suivants :

- 1. Mettre les femmes et les hommes au cœur du développement.
- 2. Conforter le rôle stratégique de l'Etat dans l'économie et la sphère sociale.
- 3. Consolider et pérenniser la croissance économique inclusive par la diversification et les réformes économiques.
- 4. Préparer les jeunes à l'emploi par la formation qualifiante.
- 5. Arrimer le Congo au développement de l'économie numérique.
- 6. Poursuivre les réformes institutionnelles.

Ces axes constituent le cœur de notre projet de société. A la suite, il y a des propositions de réponses à certaines urgences des temps présents.



Complexe sportif, Kintélé



Ministère de la Justice, Brazzaville



Aéroport A. Neto, Pointe Noire



**1/ METTRE
LES FEMMES
ET LES HOMMES
AU CŒUR DU
DEVELOPPEMENT**



Le développement ne vient pas spontanément avec le temps qui passe. Il est avant tout une affaire des humains. Le développement est fait par des femmes et des hommes, et pour eux. Sans l'Homme, point de développement, ni de nécessité de développement.

Pour se mettre avantageusement au service du développement et en tirer pleinement profit, les femmes et les hommes d'un pays ont besoin d'être dans certaines dispositions. L'expérience nous enseigne que lorsqu'ils sont préparés – éduqués, incités à travailler, mis en confiance, disciplinés, animés par l'esprit de réussite et le sens de l'effort – ils présentent plus d'aptitudes à faire et à profiter du développement.

Mettre les Congolaises et les Congolais au cœur du développement, c'est les convertir à l'adoption et au bon usage des valeurs qui favorisent le développement. Ces valeurs sont notamment **le travail, la rigueur, la discipline, la responsabilité, la conscience, la probité, l'esprit d'entreprise, la volonté de réussir, le goût de l'effort soutenu et l'amour de la patrie.**

Toutes ces valeurs et d'autres compatibles avec le développement sont à partager par toutes les couches de la population.

Les dirigeants, de l'administration publique, auront désormais à prouver leur bonne conduite et à montrer l'exemple. Ils seront tenus d'adopter des comportements qui mettent en évidence leur respect des lois et règles du pays, leur engagement au service du pays, leur dévouement au travail, leur sens de la responsabilité, leur probité, leurs dispositions à lutter contre la corruption, la concussion et la fraude, leur patriotisme et leur croyance en l'avenir du pays.

Toutes les valeurs favorables au développement seront enseignées dans les écoles de la République, à la faveur des cours sur l'éducation civique.

Dès lors, il sera possible et aisé, pour l'Etat, de :

- **sensibiliser, par tous les moyens appropriés, la population** aux valeurs du développement ;
- **faire adopter ces valeurs** par le plus grand nombre ;
- **convertir ceux qui résistent** et punir, conformément aux lois en vigueur, ceux qui transgressent les interdits ;
- **motiver les uns et les autres** à s'investir dans l'œuvre du développement.



Hôpital, Loandjili



Délégation générale des Grands Travaux, Brazzaville



Aéroport de Maya-Maya, Brazzaville



Port autonome, Pointe Noire



2/ CONFORTER LE ROLE STRATEGIQUE DE L'ETAT DANS L'ECONOMIE ET DANS LA SPHERE SOCIALE



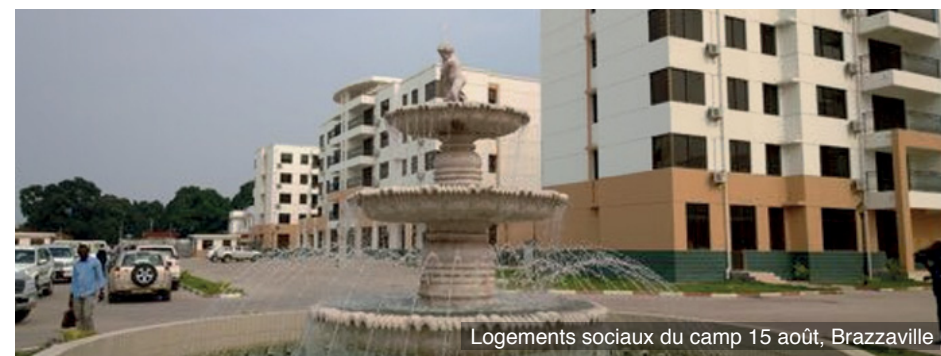
Pendant les cinq ans à venir, l'Etat continuera de piloter les politiques économiques et sociales.

Dans la sphère économique, il sera question, pour l'Etat, de :


- **poursuivre la construction des infrastructures de base modernes ;**
- **investir dans des activités productives**, non prises en charge ou insuffisamment prises en charge par les entrepreneurs privés, en vue de maximiser la production et la création d'emplois ;
- **investir également**, en partenariat avec les opérateurs privés ou seul, **dans des activités stratégiques** telles l'exploitation des ressources naturelles, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la création des institutions financières d'appui au développement ;
- **favoriser l'éclosion des initiatives privées** de production en organisant et en soutenant des **incubateurs de petites entreprises** dans les secteurs primaire et tertiaire (agriculture, élevage, pêche, pisciculture, services de plomberie, d'électricité, de mécanique moderne, ...) et de la petite industrie (savonnerie, huilerie, briqueterie, ...) ;
- **octroyer des avantages fiscaux** ou des subventions, limités dans le temps, aux entreprises soit **pour le premier emploi des jeunes sans expérience professionnelle** soit pour leur apport à la structuration de la production nationale ;
- **aider au financement (direct ou indirect) des PME/PMI** en création ou en expansion, suivant des critères prédéfinis du genre implantation en zone à fort taux de chômage ou contribution à la réduction des importations nationales ;
- **réduire la pression fiscale** supportée par chaque contribuable et élargir l'assiette fiscale en y intégrant de potentiels contribuables et des activités taxables qui demeurent à ce jour en marge de l'impôt.

Dans la sphère sociale, l'Etat aura, entre autres, à :

- **rendre effective la nouvelle protection sociale** définie notamment dans les lois instituant le régime de la famille et de l'enfance en difficulté et le régime de l'assurance maladie ;
- **contribuer à la création des emplois décents**, pour lutter contre le chômage, notamment par le soutien aux activités productives ;
- **veiller au maintien ou à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages** en luttant contre les causes de l'inflation et en encourageant des négociations salariales conduisant à l'amélioration des rémunérations des employés ;
- **renforcer et moderniser les équipements urbains** ainsi que l'assainissement des villes ;
- **préserver l'environnement**, en protégeant notamment les écosystèmes fragiles et la biodiversité.



Logements sociaux du camp 15 août, Brazzaville



**3/ CONSOLIDER
ET PERENNISER
LA CROISSANCE
ECONOMIQUE
INCLUSIVE PAR
LA DIVERSIFICATION
ET LES REFORMES
ECONOMIQUES**



Le Congo est en croissance économique depuis quinze ans. Cela est incontestable. Il reste que cette croissance est irrégulière (7,6% en 2000, 3,8% en 2001, 4,6% en 2002, 7,6% en 2005, 9% en 2010, 3,8% en 2012)

et pas assez forte sur un long terme pour installer le pays dans l'émergence ou dans le développement. Toutes les fois que la croissance a été supérieure à 5%, elle avait été tirée principalement par l'augmentation de la production pétrolière.

Consolider la croissance, c'est faire de sorte que la production des services et de biens (hors pétrole) conduise l'ensemble de l'économie à croître à plus de 5% chaque année. Dans ces conditions, l'intensification des activités de la branche pétrole servirait à accélérer le taux de croissance annuel de l'économie nationale, en le poussant vers deux chiffres.

Pérenniser la croissance, c'est conserver un taux de croissance moyen autour de 10% ou plus pendant au moins dix ans.

Réaliser une croissance économique inclusive, c'est s'assurer que cette croissance entraîne, entre autres, la baisse du chômage parce que générant des centaines de milliers d'emplois décents sortant des dizaines de milliers de familles congolaises de la précarité.

Aujourd'hui, nous connaissons à la fois les principaux obstacles et les meilleurs ressorts de la croissance.

Aussi, pour consolider et pérenniser la croissance, nous nous devons de :

- **veiller à la disponibilité du capital humain qualifié.** D'où l'effort permanent de formation des ressources humaines de qualité, aptes à la production compétitive de biens et services de tous genres ;
- **éradiquer ou réduire les contraintes structurelles**, qui empêchent l'organisation efficace de la production, notamment l'insuffisance des infrastructures de base et le règne des attitudes sociales défavorables au travail, à la productivité et à l'esprit d'entreprise ;
- **améliorer le climat des affaires** non seulement en édictant des lois et règles favorables à la pratique aisée des affaires mais aussi et surtout en veillant à leur bonne et rigoureuse application ;
- **aider à la structuration d'un secteur privé national fort** et à l'implantation, dans notre pays, de nombreuses entreprises étrangères ;
- **constituer un puissant pôle financier national** à base de l'épargne publique et privée ainsi que de capitaux financiers étrangers attirés au Congo ;
- **organiser des capacités nationales de résilience** et de réactivité pertinente aux chocs (intérieur et extérieur) en diversifiant en profondeur l'économie ;
- **participer au renforcement de l'intégration sous-régionale** afin de bénéficier des synergies inhérentes aux grands ensembles économiques.

Ainsi seront levés les principaux obstacles à la croissance régulière et pérenne de l'économie nationale. En même temps que sont éliminés les goulets d'étranglement de la croissance, il convient de :

- **approfondir la diversification de l'économie nationale** en réussissant la transition de l'économie de la rente pétrolière à l'économie qui repose sur la production agricole, les industries et les différents services demandés par les agents économiques nationaux ;
- **continuer d'industrialiser le pays**, de façon plus intense. La stratégie de base reste celle définie dans «Le Chemin d'avenir» qui préconise, entre autres, l'industrialisation par la transformation locale des ressources naturelles, par la production locale de biens manufacturés et par l'organisation des zones économiques spéciales. Dans la stratégie d'industrialisation, les PME industrielles, privées ou à créer par l'Etat, seul ou en partenariat, seront orientées prioritairement vers la satisfaction de la demande locale, se substituant ainsi à l'essentiel des importations nationales. Les grandes entreprises industrielles, qui seront implantées dans les zones économiques spéciales, produiront principalement pour l'exportation ;
- **développer l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'exploitation minière et forestière ainsi que les services.**



En matière d'agriculture, l'Etat encouragera toutes les principales formes d'agriculture (agriculture paysanne modernisée, l'agro-industrie introvertie pour la sécurité alimentaire nationale et « l'agri-business » extravertie ou la grande agriculture d'exportation) de façon à intégrer avec efficacité l'activité agricole dans les chaînes de valeurs nationale et internationale.

Pour l'exploitation minière et forestière, l'Etat fera évoluer les codes y relatifs afin de se rapprocher du cadre de l'exploitation pétrolière qui donne lieu aux contrats de partage de production ou aux contrats de service.

Dans le domaine des services, l'Etat soutiendra particulièrement le développement des services aux personnes et aux entreprises, rendus par les TPE et PME nationales.

A cette diversification approfondie, il convient d'ajouter d'autres réformes économiques. Réformer les structures économiques c'est libérer davantage les énergies créatrices. Cela s'entend de :

- **assouplir encore plus les règles qui régissent l'activité économique**, comme celles ayant trait à la création des entreprises. A partir de cette année, en prenant appui sur le guichet unique, il sera possible de créer une entreprise au Congo en moins de trois jours. Les formalités y relatives seront réduites au strict minimum nécessaire ;
- **simplifier et fluidifier les relations** entre les entreprises et les administrations publiques de façon à faciliter la vie des entreprises.

Réformer les structures économiques c'est aussi :

- **encourager les travailleurs indépendants** dans le secteur des services et **l'auto-emploi** susceptible de déboucher sur des offres d'emplois pour d'autres. Faciliter à cet effet le financement de ces activités ;
- **stimuler la concurrence** à l'intérieur des frontières nationales ;
- **réduire les contraintes** qui pèsent sur l'exercice des activités économiques en contribuant à baisser ou à éliminer les barrières à l'entrée dans chaque branche ou sous-branche d'activités ;
- **accompagner les activités de l'informel** dans le processus de leur transformation en activités formelles ;
- **contribuer à élever les gains de productivité** dans toutes les entreprises en diffusant des nouvelles technologies et des meilleures pratiques d'organisation de la production.



**4/ PREPARER
LES JEUNES
A L'EMPLOI PAR
LA FORMATION
QUALIFIANTE**



Le système scolaire et universitaire en place a le mérite d'accueillir presque tous les enfants et les jeunes titulaires d'un baccalauréat. On peut se satisfaire de l'effort quantitatif colossal fait jusqu'à présent. A regarder le niveau d'employabilité des jeunes sortis du système éducatif, on ne peut pas avoir le même sentiment de satisfaction. Soixante pour cent (60%) des diplômés sans emploi sortent des différents établissements de l'université Marien NGOUABI (facultés des lettres, de droit et d'économie...). Le système éducatif national est à faire évoluer, de sorte qu'il y ait toujours une adéquation entre formation et emploi.

L'Etat continuera de s'occuper prioritairement de l'éducation en favorisant désormais **l'initiation aux métiers, l'acquisition des connaissances et des compétences** en adéquation avec les impératifs et les besoins du développement. Le mode d'éducation à privilégier est celui qui rend ses bénéficiaires aptes à l'emploi.

A l'université, au lycée et même au collège (technique), l'enseignement dispensé mettra l'accent sur la **transmission des compétences utiles à l'exercice des emplois disponibles dans la société ou à créer.**

Des centres publics et privés, dédiés à l'initiation aux métiers et à la formation professionnelle, des jeunes en difficulté scolaire, **ou à la formation continue,** mériteront de l'Etat la même attention que celle accordée aux structures classiques de l'Education.

Tout jeune Congolais a droit à la formation qualifiante. Telle est l'ambition à assigner au nouveau système éducatif national.

En conséquence, l'Etat visera l'objectif de consacrer chaque année le quart (25%) du budget général à l'éducation nationale. Et ce pour :

- **former** le cas échéant à l'étranger, **des milliers de formateurs spécialisés** dans l'initiation aux métiers et dans la transmission des compétences dans divers domaines ;
- **initier aux métiers et donner une formation professionnelle** à des centaines de milliers de jeunes Congolais ;
- **créer et encourager la création des universités ou des centres** (publics et privés) **des métiers** ;
- **construire des infrastructures adaptées** au nouveau modèle de formation ;
- **réhabiliter et équiper,** en tenant compte des nouvelles exigences de formation, les structures scolaires et universitaires existantes ;
- **prendre en charge,** dans les internats et résidences universitaires, **des élèves et étudiants** des écoles et des instituts spécialisés d'enseignement supérieur ;
- **créer des conditions d'attirer et de retenir les meilleurs enseignants** dans le système éducatif national.



Centre des Médias



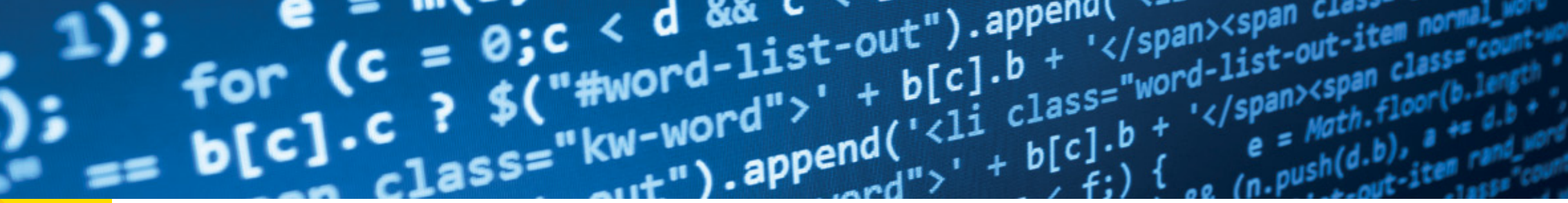
Amphithéâtre universitaire, Brazzaville



Université, Kintélé



5/ ARRIMER LE CONGO AU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE



Aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles ainsi qu'en ce début du XXI^{ème} siècle, l'industrialisation a été et reste le marqueur qui distingue les pays développés et émergents des autres. Aujourd'hui est en cours la révolution numérique. Elle succèdera vraisemblablement à la révolution industrielle comme paradigme du système productif. Le numérique pourrait alors représenter la nouvelle frontière du développement.

Il appartient à la jeunesse de s'impliquer dans l'économie numérique, promise à un bel avenir. Pour être effective et pleine, cette implication se prépare dès à présent. A cet effet, il s'agit de :

- ouvrir des écoles (primaires) préparatoires – ne serait-ce qu'une par Département – dans lesquelles l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul se fera, en même temps, dans deux langues (anglais/français) ;
- y enseigner (en anglais) les rudiments des TIC et familiariser les élèves aux TIC par des exercices pratiques ;
- rendre obligatoire, dans ces écoles, l'usage du « cartable électronique » et de l'ordinateur ;
- nouer des partenariats avec des écoles similaires à travers le monde et recevoir dans nos écoles des enseignants étrangers de renom ;

- prolonger tous les acquis des écoles préparatoires notamment l'enseignement obligatoire dans les deux langues dans des « lycées d'excellence » nouveau modèle, à créer dans chaque Département du pays ;
- envoyer une partie des élèves, sortant des lycées d'excellence, dans les grandes écoles et les meilleures universités des pays où sont assurés des enseignements en rapport à la révolution numérique en cours ;
- réunir les conditions d'ouverture au Congo, dans les prochaines années, d'instituts supérieurs d'enseignement et de recherche dédiés aux technologies du numérique ;
- soutenir de façon particulière les jeunes admis dans les écoles préparatoires, dans les lycées d'excellence, dans les grandes écoles et universités spécialisées.



Cour constitutionnelle, Brazzaville



Centre ville, Brazzaville



Hôtel du Conseil Départemental du Pool



6/ POURSUIVRE LES REFORMES INSTITUTIONNELLES



La réforme des institutions a connu un coup d'accélérateur particulier avec le vote par référendum d'une nouvelle constitution. La mise en œuvre de la nouvelle constitution doit nous amener à aller plus loin dans la modernisation de l'administration publique en général, de la justice et de la force publique en particulier. Et aussi de la vie politique nationale.

Les actions de cette modernisation sont dans « Le Chemin d'avenir ». A titre de rappel, quelques-unes d'entre elles sont :

- mieux équiper l'administration publique ;
- conforter en son sein la bonne gouvernance et la transparence ;
- réformer la fonction publique ;
- renforcer la décentralisation ;
- consolider l'indépendance de la justice ;
- donner à celle-ci des moyens plus importants pour son action ;
- mettre en place des moyens de formation et d'encadrement de la force publique la rendant apte à l'exercice de ses missions ;
- l'équiper du matériel conforme aux standards internationaux ;
- organiser le statut de l'opposition républicaine et pacifier ses relations avec la majorité ;
- promouvoir le dialogue national et les conseils consultatifs nationaux.

Dans le processus de la réforme institutionnelle en cours, des actions supplémentaires seront réalisées aux niveaux de la fonction publique et de la décentralisation.

La conduite de l'œuvre du développement par l'Etat repose pour l'essentiel sur une fonction publique compétente et dévouée. Il y a nécessité de réformer encore plus la fonction publique. Cela passe, entre autres, par :

- **la structuration d'une élite administrative** qui prend en charge avec compétence et efficacité les questions du développement relevant de l'Etat ;
- **l'organisation des corps de technocrates** qui mettent en œuvre avec efficacité les politiques de développement ou les mesures définies et à appliquer par l'Etat ;
- **la rationalisation des différentes administrations** de sorte que tout agent de l'Etat soit utile et pleinement utilisé. Et, que chaque franc dépensé par une administration serve à l'accomplissement des objectifs d'intérêt général ;
- **le renforcement des capacités des organismes publics** en charge de la collecte des données statistiques utiles à la fois à la prise des décisions publiques, à la compréhension des évolutions des agrégats macroéconomiques et à l'élaboration des perspectives d'avenir ;
- **la gestion axée sur les résultats** en vue de l'amélioration sans cesse de la qualité des services délivrés par l'Etat et d'une plus grande satisfaction des bénéficiaires ;
- **le renforcement des contrôles** internes et externes dans chaque administration, avec des sanctions exemplaires à la clef ;
- **la lutte contre la corruption, la concussion et la fraude.**



Décentraliser, l'autre composante principale de la réforme institutionnelle, c'est :

- **améliorer** la gouvernance locale aux fins de rapprocher les pouvoirs publics des citoyens ;
- **donner** aux autorités locales des moyens pour une meilleure satisfaction des besoins des populations locales ;
- **faire participer** les citoyens à la préparation de leur avenir ;
- **élargir** les possibilités des populations locales à demander des comptes à leurs gouvernants, ...

Tout sera mis en œuvre pour donner corps et sens, dans les villes et villages, aux dispositions de l'article 210 de la Constitution de la République, qui détermine les principaux domaines de la décentralisation.

Pour cela, l'Etat central devra s'attacher à :

- **renforcer les capacités des autorités locales** à définir des politiques pertinentes de développement, de ciblage des programmes et de gestion efficace ;
- **organiser des moyens humains et financiers** adéquats au profit des collectivités locales ;
- **aménager convenablement l'ensemble du territoire national** afin de rendre attractive chaque partie de celui-ci ;
- **faciliter l'accès des populations locales à l'information** sur la gestion de leur localité ;
- **inciter les populations à dénoncer** les mauvaises décisions et les mauvais actes de gestion locale dans le cadre des conseils consultatifs prévus dans la Constitution.

Le cœur du projet, ainsi présenté, s'inscrit dans la durée. Dans l'urgence, il y a des réponses à apporter à des situations ou à des interrogations pressantes des populations. Voici quelques réponses aux urgences couramment mises en évidence.

DES REPONSES AUX URGENCES DES TEMPS PRESENTS

1/ COMMENT PRESERVER LA PAIX, L'UNITE NATIONALE, LA SECURITE ET LA STABILITE ?

- **Renforcer l'Etat**, en appliquant la Constitution du 25 octobre 2015 qui a doté le Congo des institutions adaptées, au nouveau contexte du pays, et à même d'entretenir la cohésion et l'unité nationales ainsi que la stabilité.
- **Faire respecter par tous les lois et règlements** du pays sans faiblesse ni complaisance, sans abus d'autorité non plus.
- **Mettre à niveau la force publique** afin de garantir la sécurité de tous.
- **Promouvoir encore et toujours le dialogue** national et l'expression des forces vives de la nation dans le cadre, par exemple, des conseils consultatifs nationaux.
- **Poursuivre les opérations d'aménagement équilibré** de l'ensemble du territoire afin de garantir une meilleure intégration nationale, ferment de l'unité nationale.

2/ QUE FAIRE, DES 2016, POUR PLUS D'EMPLOIS AU PROFIT DES JEUNES ?

- **Créer deux ou trois incubateurs** (structures opérationnelles qui suscitent, aident à s'installer, accompagnent et facilitent la réussite rapide) des entreprises, des jeunes dans les domaines agricole (agriculture stricto-sensu, élevage, pêche, pisciculture), industriel (fabriques des outils agricoles, petites unités de transformation des produits agricoles bruts, menuiseries semi-industrielles, ...) et des services (entrepôts des produits agricoles, chambres froides, ateliers de réparation des outils et machines agricoles, transport des produits agricoles, commerce des intrants agricoles, plomberie, électricité, ...) dans tous les districts et communes du pays.
- **Rendre opérationnel le « Fonds d'impulsion et de garantie » (FIGA)** au profit des TPE, PME/PMI, des artisans et autres travailleurs indépendants.

Pour ce faire, ouvrir des lignes de crédits, dans les établissements de crédits, destinées à financer ou à garantir le financement des entreprises ou de l'artisanat, portés par les jeunes diplômés sans emploi.

- **Conclure des contrats d'accès à l'emploi pour des jeunes** avec des entreprises en capacité d'embaucher en contrat à durée déterminée ou indéterminée. Des incitations financières (prise en charge d'une partie du salaire versé au jeune employé, avantages fiscaux ou sur les cotisations sociales au profit des entreprises, ...) seront accordées par l'Etat à ces entreprises.
- **Elargir l'échelle d'application du projet « employabilité des jeunes »** exécuté en accord avec la Banque mondiale. Faire de sorte que cent mille (100.000) jeunes au moins bénéficient de ce projet et soient capables ensuite d'occuper des emplois qualifiés qui ne trouvaient pas de preneurs ou de s'installer à leur propre compte.
- **Donner aux emplois de proximité**—entretien des surfaces encore désigné par ménage, garde d'enfants, des malades et des personnes âgées, gardiens des résidences privées, jardiniers aux domiciles—**le statut d'emplois protégés par l'Etat** bénéficiant d'une couverture sociale offerte par la CNSS et des congés payés au même titre que le personnel du secteur dit formel.

DES REPONSES AUX URGENCES DES TEMPS PRESENTS

3/ COMMENT FACILITER, DES A PRESENT, L'ACCES DE TOUS AUX SOINS DE SANTE ?

- **Ouvrir au public, en 2016 et 2017, treize (13) des quatorze (14) grands hôpitaux** en construction ou en cours d'équipement, améliorant par la même l'offre et la qualité des soins.
- **Réhabiliter et bien équiper toutes les formations sanitaires publiques** existantes afin d'assurer une meilleure couverture nationale aux soins de santé.
- **Veiller à la réalité de la gratuité** des actes et des soins sanitaires, accordée par l'Etat au profit de certaines catégories de la population.
- **Permettre aux populations démunies** d'accéder facilement aux soins de santé en déterminant des tarifs et des modes de paiement tenant compte des capacités financières des uns et des autres et se fondant sur les principes d'équité et de solidarité nationale.
- **Rendre opérationnelle, en 2016, « l'assurance-maladie universelle »**. On commencerait par la prise en charge des maladies les plus fréquentes.
- **Mettre en place et financer** des programmes de lutte contre certaines pathologies.
- **Encourager les initiatives privées** d'offre de soins de santé.

4/ COMMENT AMELIORER LA DESSERTE DES VILLES ET DES CAMPAGNES EN EAU POTABLE ET EN ELECTRICITE ?

- **Poursuivre l'opération « Eau pour tous »**, afin de couvrir l'ensemble des villages du Congo.
- **Augmenter les capacités de production d'eau potable** dans les villes et moderniser les réseaux de sa distribution.
- **Accélérer la mise en œuvre** des différents projets (BAD, Accord avec

l'Inde) **d'électrification rurale** et les prolonger par des investissements publics en visant l'ensemble des localités rurales.

- **Continuer d'augmenter la puissance installée d'électricité** (développement de la centrale à gaz de Pointe-Noire en faisant passer de 300 mégawatts à 450 et à 900 mégawatts, construction des barrages de Sounda (1000 à 1500MW) et de Chollet (600MW), construction des micro-barrages et des centrales solaires) et finaliser les travaux du « Boulevard énergétique national » avec ses ramifications.
- **Moderniser les réseaux de distribution de l'électricité** dans les villes.

5/ COMMENT AMELIORER LE CADRE DE VIE DANS NOS VILLES ?

- **Mettre en place des schémas directeurs** cohérents pour changer nos villes en villes nouvelles et modernes.
- **Doter les villes des infrastructures urbaines de qualité** à la portée de tous les citoyens.
- **Rénover et restructurer** les quartiers dits précaires.
- **Désenclaver toute zone urbaine** et faciliter les liaisons entre les quartiers.
- **Nettoyer en permanence les villes** en y organisant le ramassage et le traitement des ordures, le curage des caniveaux et des égouts, l'entretien des artères, des places et jardins par des professionnels.
- **Intensifier la lutte anti-vectorielle** et la lutte contre les rongeurs par l'utilisation des biolarvicides et les raticides.
- **Multiplier des logements sociaux** et encourager les activités de grands promoteurs immobiliers.
- **Encadrer et contrôler les prix de location des logements.**
- **Concilier le développement de l'habitat**, des transports urbains et de la préservation de l'environnement urbain.
- **Sécuriser le foncier urbain.**

6/ COMMENT CONTRIBUER A PRESERVER L'ENVIRONNEMENT AU JOUR LE JOUR ?

- **Préserver les écosystèmes** terrestres et aquatiques, les restaurer s'ils sont en état de dégradation.
- **Poursuivre les travaux de boisement et de reboisement.**
- **Continuer de promouvoir l'exploitation écologique des ressources naturelles.**
- **Encourager le développement des énergies renouvelables** non polluantes et l'utilisation des technologies non destructrices de l'environnement.
- **Lutter contre la déforestation, la pollution** quelle qu'elle soit, la dégradation des sols et l'exploitation non durable des ressources naturelles.
- **Intensifier la lutte contre le braconnage**, l'exploitation illégale et le trafic illicite des espèces protégées.

7/ COMMENT POSITIONNER LE CONGO DANS LE CONTEXTE INTERNATIONAL ACTUEL ?

- **Maintenir la diplomatie** de bon voisinage en Afrique Centrale.
- **Apporter les bons offices** lorsqu'ils sont demandés en vue de règlements de conflits en Afrique.
- **Consolider la diplomatie économique** à travers le monde.
- **Valoriser les atouts naturels du pays** pour attirer sur place le maximum des investissements directs étrangers.
- **Participer activement à l'intégration** sous-régionale et régionale.
- **Contribuer à la lutte** contre le terrorisme international.

La marche vers le développement est la suite logique de «la Nouvelle Espérance» et du «Chemin d'Avenir».

C'est dans cette continuité que je vous propose de garder le Congo en paix et en sécurité.

Tout en conservant les acquis fondamentaux, les réformes se poursuivront avec ambition et détermination.

C'est en mettant les hommes et les femmes congolais au cœur de notre projet que nous irons avec assurance au développement de notre pays.

Consolider et pérenniser la croissance économique inclusive, conforter le rôle stratégique de l'Etat, préparer les jeunes à l'emploi, arrimer le Congo au numérique et poursuivre les réformes institutionnelles, tels sont les principaux défis à relever dans les cinq ans à venir.

Ensemble, poursuivons, accélérons l'élan qui nous conduira au développement. Traversons ces temps difficiles qui nous obligent à ne pas laisser la moindre place aux anti-valeurs notamment la corruption, l'indiscipline et le laxisme. Il nous faut impérativement changer nos comportements et nous adapter au monde d'aujourd'hui, tout en conservant notre culture, nos traditions et nos valeurs communes.

C'est avec cet esprit que nous irons vers une meilleure vie pour tous, grâce aussi à des mesures sociales plus généreuses, une éducation adaptée à tout âge et performante pour tous, une formation à chaque étape afin de pouvoir progresser à tout moment de la vie active.

Nous veillerons à ne laisser personne sur le bord de cette route du développement.

Oui, allons plus loin ensemble.

